



**VILLE  
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909  
**45209 AMILLY CEDEX**  
Tél : 02.38.28.76.00  
Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 JUIN 2024**

**Objet :**

**Subventions aux coopératives scolaires –  
Classes de découverte – École du Clos Vinot  
élémentaire**

**Date de convocation**

**20 juin 2024**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 31**

**Pour Extrait Conforme,  
Pour Le Maire,  
Par délégation  
Le fonctionnaire titulaire,  
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240626-DEL2024045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024  
Publication : 03/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Six juin à 19 heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY  
Gérard, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. BOUQUET, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,  
M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,  
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU**

**Adjoint (e) s au Maire,**

**Mme TINSEAU, MM FOURNEL, ABRAHAM, Mmes FARNAULT,  
MOLINA-AUBERT, SAJET, M. PATRIGEON, Mme PENIN,  
M. RAISONNIER, Mme FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON,  
MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,  
Conseiller (e) s Municipaux,**

**Formant la majorité des Membres en exercice**

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mme FEVRIER  
M. ROLLION  
Mme FOLY  
M. LAVIER  
M. SALL  
M. GABORET  
M. CHALENCON**

**Pouvoir à Mme CARNEZAT  
Pouvoir à M. SZEWCZYK  
Pouvoir à Mme BEDU  
Pouvoir à M. LECLOU  
Pouvoir à M. BOUQUET  
Pouvoir à M. DAUNAY  
Pouvoir à M. BONCENS**

**ABSENTS:**

**M. DESPLANCHES  
Mme HUTSEBAUT**

**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 26 juin 2024

BM/N°2024/45

**OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES - CLASSES DE DÉCOUVERTE – ÉCOLE DU CLOS VINOT ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 07 décembre 2016, la Ville a décidé que son intervention dans l'organisation des « *classes de découverte* » appelées « *sorties scolaires occasionnelles avec ou sans nuitée de catégories 2 et 3* » par les circulaires de l'Education Nationale, se limitera à une participation financière prélevée sur une enveloppe annuelle inscrite au budget primitif pour chaque école élémentaire et au vu d'un dossier de demande de subvention présentant le(s) projet(s) avec l'autorisation ou l'avis favorable de l'Inspecteur d'Académie.

Le projet suivant est présenté :

ÉCOLE DU CLOS VINOT : Avis favorable de l'Inspection le 10/06 reçu le 18/06

- Projet SANS nuitée – Classe de CE2/CM1 – 26 élèves – 1<sup>er</sup> juillet 2024
- Thème « initiation au golf » au domaine de Vaugouard
- TOTAL : 364 €
- Financement : Subvention communale sollicitée à hauteur de 364 €.

Dans le cadre de ce projet, l'école élémentaire du CLOS VINOT sollicite la somme de 364 € sur le solde des 2.187 € de l'enveloppe budgétée de 15.750 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

La commission Éducation/Enfance a donné un avis favorable le 19 juin 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

Décide de verser pour l'année 2024 :

À la coopérative scolaire de l'école du CLOS VINOT élémentaire une subvention de 364 € pour le projet de classe de découverte décrit dans l'exposé.

DIT que les dépenses en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

**FAIT et DELIBERE** les jour, mois et an que dessus.